

bénéficier de tous les autres avantages liés à cette position de sous bénéficiaire à l'instar des autres institutions.

C'est donc dans ce contexte, pour l'intérêt de deux institutions et surtout du peuple congolais soutenu par les deux institutions, que j'autorise SANRU asbl à continuer de gérer la suite du programme du Fonds Mondial en tant que Récipiendaire Principal et par conséquent, autorise les personnes habilitées au sein de SANRU ASBL à signer avec le Fonds Mondial les prochains accords de subventions en leur propre qualité.

Mgr Pierre Marini Bodho

Président de l'Eglise du Christ au Congo



Pour photocopie certifiée conforme à l'original
Présenté par Mr, Mme..... NICOLETTE SELTAY
vu et à l'instant rendu.....
Coût..... 10.500 Fc..... BVn..... 86.2520.....
Kinshasa, le..... 26..... 10..... 2014.....
Le Notaire.....
Jean A. BIZIMU - M'FIMI



EGLISE DU CHRIST AU CONGO

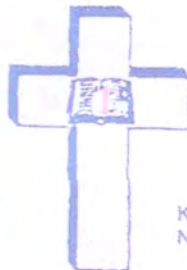
Unie, Sainte, Universelle et Apostolique
PRESIDENCE NATIONALE

1^{er} Vice-Président National &
Représentant Légal 1^{er} Suppléant
Mgr. NYAMUKE ASIAL'UBUL Idore

Président National &
Représentant Légal
Evêque MARINI BODHO



2^{ème} Vice-Président National &
Représentant Légal 2^{ème} Suppléant
Rv. MILENSE MAMENELWATA



Kinshasa, le
N/Ref. :

7 Septembre 2011

018/TN/DIR/DOM/ECC SANRU/2011

A Mme Nicolette SELMAN
Fund Portfolio Manager
East Africa and Indian Ocean
GLOBAL FUND
À Genève/SUISSE

Pour photocopie certifiée conforme à l'original
Présenté par Mr. Mme Nicolette SELMAN
vu et à l'instant rendu
Coût. 1850 F
Kinshasa, le 21/09/2011
Le Notaire LUKUNGA
Jean MAFUNU - M'FIMI

Madame,

La perspective de la gestion des risques dans le sens de les atténuer de manière substantielle voire de les éliminer devient de plus en plus un impératif auquel aucune organisation aspirant à sa croissance et développement ne peut se soustraire.

Parmi plusieurs mécanismes identifiées pour la mitigation des risques, il y a également la séparation des responsabilités et la responsabilisation des acteurs afin de développer et de renforcer la culture de rendre compte.

C'est ainsi que l'Eglise du Christ au Congo(ECC) se propose de responsabiliser totalement SANRU asbl, son partenaire privilégié, pour tout ce qui est relatif à la mise en œuvre des projets du Fonds Mondial entant que Réciendaire Principal, responsabilité qu'il assume déjà sous la tutelle de l'Eglise du Christ au Congo(ECC) depuis le démarrage du Round 8.

Ayant acquis sa propre personnalité juridique, J'ose croire que SANRU est à même de continuer à assurer et à assumer cette responsabilité pour la suite du programme.

Cette séparation nette entre les activités de mise en œuvre des projets du Fonds Mondial par SANRU et les activités de l'Eglise du Christ au Congo (ECC) offrirait par ailleurs les avantages suivants aux deux institutions partenaires :

- Réduction sensible des interférences entre les deux institutions permettant d'éviter que les problèmes ou difficultés financiers de l'une des institutions ne puissent se répercuter négativement sur l'autre ;
- Plus de responsabilisation et développement de la culture de rendre compte au niveau des différents acteurs ;
- La possibilité pour l'Eglise du Christ au Congo (ECC), à travers Son Département des œuvres Médicales (ECC DOM) de prester comme sous bénéficiaire sans qu'il y ait conflit d'intérêt et de